

Décision 02-D-71 du 27 novembre 2002

relative à la situation de la concurrence dans
le secteur du transport fluvial sur le bassin
Rhône-Saône

Posted on: 07 janvier 2003 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre délégué aux finances et au
commerce extérieur

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Les maîtres-bateliers du Rhône, la
compagnie fluviale de transport
SORHONA

Lire

le texte intégral de la décision

24.32 Ko